



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240708-C20240708_16_FI-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le huit juillet à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT
Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER,
David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Christelle MAZZOLINI, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration</u> :	Denis BAUR	à	Michel HERGAT
	Bertrand ALESCH	à	Michel SCHMITT,
	Emmanuelle JACQUEMOT	à	Roland BALCERZAK
	Hervé PATAT	à	David ROBINET
	Yannick OLIGER	à	Céline CONTRERAS,
	Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
	Brigitte DA COSTA	à	Joël IMMER

Absents excusés : Alieth FEUVRIER, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 21 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 39
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



16. Objet : Vote de la Décision Modificative n° 1 - Budget principal - Exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,

Vu la délibération n° 10 en date du 7 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 portant sur le vote du Budget primitif principal 2024 de la CCCE,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2024 portant sur le vote du Budget supplémentaire principal 2024 de la CCCE,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2024 pour le budget principal de la CCCE,

Section de fonctionnement - Dépenses				
Imputation	Fonction	AP	Libellé	Montant
Chapitre 014 - Atténuations de produits				2 100 000,00 €
739212	01		Réajustement du montant de la Dotation de Solidarité communautaire	2 100 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement (fonction 01)				-2 100 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement				0,00 €

Section d'investissement - Dépenses				
Imputation	Fonction	AP	Libellé	Montant
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles				-625 000,00 €
2188	020		Réajustement crédits budgétaires	-625 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours				-1 000 000,00 €
2313	020		Travaux Maison communautaire	-1 000 000,00 €
Total des dépenses d'investissement				-1 625 000,00 €

Section d'investissement - Recettes				
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières				475 000,00 €
2748	01		Retour financier suite abandon projet abattoir	475 000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement (fonction 01)				-2 100 000,00 €
Total des recettes d'investissement				-1 625 000,00 €

Ces écritures budgétaires ont pour objet la prise en compte de la hausse du montant de Dotation de Solidarité Communautaire qui double à minima pour l'ensemble des communes membres au titre de l'année 2024. L'équilibre budgétaire est obtenu par le réajustement en

baisse du montant du virement provenant de la section de fonctionnement (chapitres 023/021), par l'inscription de crédits à la baisse en dépenses d'investissement et par l'inscription en recette d'investissement du retour financier lié à l'abandon du projet de construction d'un abattoir.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 4 juin 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la ventilation telle que présentée,
- d'approuver la Décision Modificative n° 1 modifiant les comptes du budget principal pour l'année 2024, telle qu'énoncée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 juillet 2024

Le Président,

Michel PAQUET



